

CALENDRIER REVISE DES TRAVAUX DU COMITE CR 2014-2017
(tel qu'amendé à la 199^e session du Conseil exécutif)

Conventions et recommandations de l'UNESCO ne disposant pas de mécanisme institutionnel spécifique de suivi et dont le CR est chargé d'assurer le suivi	2014-2015					2016-2017				
	194 EX (2014)	195 EX (2014)	196 EX (2015)	197 EX (2015)	38 C (2015)	199 EX (2016)	200 EX (2016)	201 EX (2017)	202 EX (2017)	39 C (2017)
Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (ED)			EPD*						ER	PR
Convention de 1989 sur l'enseignement technique et professionnel (ED)	<i>Le suivi de la Convention de 1989 et la Recommandation de 2015 concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (en remplacement de la Recommandation révisée de 2001) se fera conjointement (EPC : 204 EX ; ER : 207 EX ; PR : 40 C)</i>									
Recommandation de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (ED)			(avec C.1960)*						(avec C.1960)	(avec C.1960)
Recommandation de 1966 concernant la condition du personnel enseignant (ED)				ER (CEART)		ER (CEART)		ER** (CEART)		
Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (ED)						EPC			ER	PR
Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques (SHS)							EPC		ER	PR
Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes (ED)	<i>La 38^e session de la Conférence générale a adopté la Recommandation de 2015 sur l'apprentissage et l'éducation des adultes en remplacement de la Recommandation de 1976</i>									
Recommandation révisée de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation (ISU)								ER		PR
Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste (CLT)				ER	PR					
Recommandation de 1993 sur la reconnaissance des études et des titres de l'enseignement supérieur (ED)			ER*		PR					
Recommandation de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (ED)				(avec R. 1966)		(avec R. 1966)		(avec R. 1966)		
Recommandation révisée de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel (ED)	<i>Le suivi de la Convention de 1989 et la Recommandation de 2015 concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (en remplacement de la Recommandation révisée de 2001) se fera conjointement (EPC : 204 EX ; ER : 207 EX ; PR : 40 C)</i>									
Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (CI)			ER*		PR					
Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions (CLT)				ER	PR					

- EPC** : Examen de la préparation de la prochaine consultation par le Conseil exécutif (recommandations)
EPD : Examen des principes directeurs par le Conseil exécutif (conventions)
ER : Examen des rapports par le Conseil exécutif (conventions – résumé des rapports - ou recommandations – rapport consolidé -)
PR : Présentation des rapports à la Conférence générale (conventions ou recommandations)

* : À sa 196^e session, le Conseil exécutif a décidé de reporter l'examen de ce point à sa 197^e session, sur recommandation du Comité sur les conventions et recommandations, qui ne disposait pas du temps nécessaire pour l'examiner.

** : Rapport intérimaire du CEART (si nécessaire)